

LEMANIQUES

REVUE DE L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LÉMAN



Opération Rivières Propres une saga contre la pollution 1990-2004

**Le Léman et ses rivières sont
au cœur d'une région
comme l'eau au cœur de la vie**

Les communes du bassin lémanique, chevilles ouvrières de l'assainissement des eaux, ont mandat de veiller au bien-être et à la sécurité de leurs administrés, notamment en ce qui concerne la qualité des eaux s'écoulant sur leur territoire. La tâche est lourde, tant en termes de finances que de difficultés techniques à détecter les pollutions qui pourraient mettre en péril l'environnement, donc la population.

Reconnaissons-le, la pesée des intérêts entre cette préoccupation essentielle et d'autres responsabilités tout aussi cruciales qui incombent aux municipalités, relève davantage de la haute voltige que d'un banal partage de biens et services. C'est ainsi que, forte de ce constat et loin de vouloir jeter l'anathème sur les administrations communales, l'ASL cherche, à travers l'Opération Rivières Propres (ORP), à leur fournir des outils de gestion susceptibles de soulager leur cahier des charges en la matière.

C'est dans cet esprit constructif que l'ASL oeuvre dans le cadre de l'ORP et c'est aussi ce qu'ont compris et apprécié les administrations tant nationales, départementales, cantonales, institutionnelles (CIPEL) et communales qui nous ont soutenu dans cette action d'envergure.

Une action qui s'inscrit dans le cadre, devenu quasiment obligatoire, d'une ges-



Photo: Walter Pfliken

tion transfrontalière durable des ressources en eau d'une région dont le fer de lance, tant économique et social qu'environnemental, est et doit rester le Léman, ce symbole qui lui confère en grande partie sa plus-value notoire.

Raphaëlle Juge,
réd. Lémaniques

C'est grâce à la Loterie romande (sections vaudoise, genevoise et valaisanne), à près de 40% des communes, à nos membres, aux bénévoles, à de nombreux donateurs particuliers et au Pour-cent culturel Migros que l'ASL a pu mener cette vaste opération à son terme. Que tous en soient remerciés!

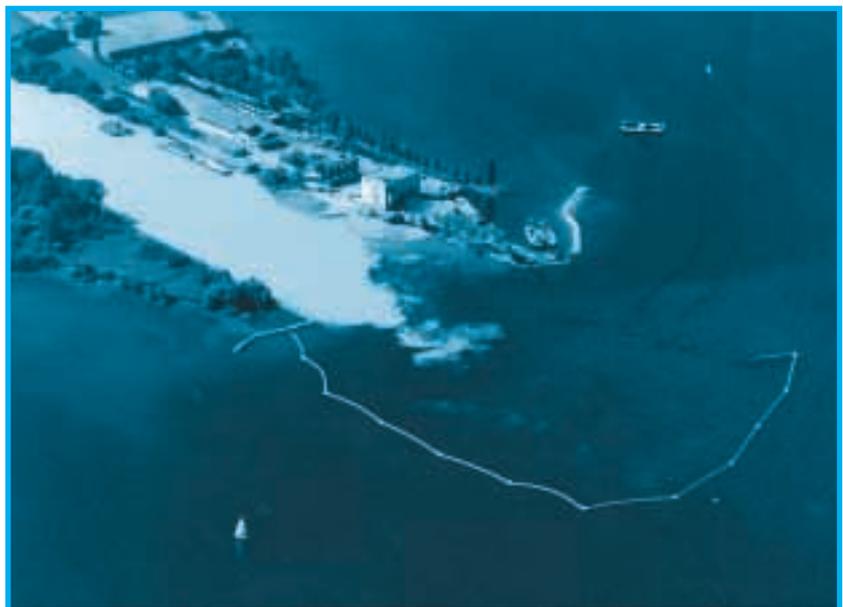
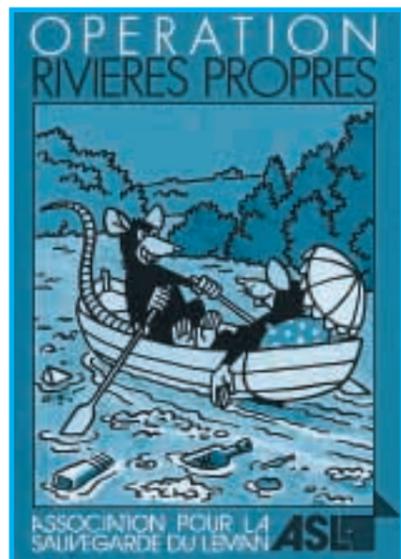


Photo: Jean-Bernard Lachavanne

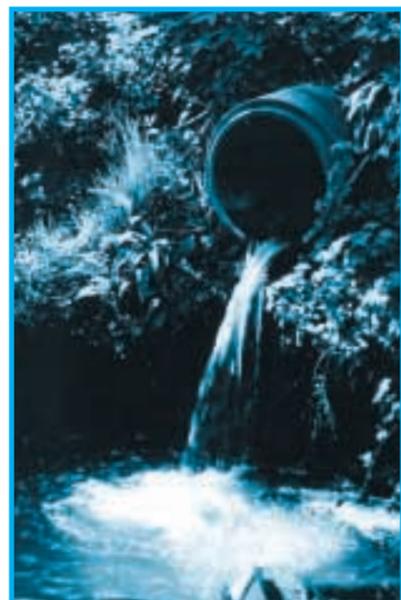


ORP, L'HEURE DU BILAN

ORP, histoire sans fin ?

Eh oui, l'interminable feuilleton «ORP, Opération Rivières Propres», c'est comme «Urgences», on dirait que ça tourne en boucle, on n'en finit pas d'y mettre un point final.

Il faut dire que d'irréductibles «contrevenants de la pollution» traînent les pieds devant la loi depuis des décennies et rechignent toujours et encore à bourse délier pour satisfaire à leur obligation d'assainir les eaux usées. Mais c'est sans compter avec l'ASL, grand pourfendeur de pollueurs récalcitrants! Et quand l'ASL tient un os, elle ne le lâche pas... C'est ainsi qu'en automne 2004, l'ORP est à nouveau à la une de l'actualité lémanique! Mais tout d'abord, retour aux origines!



L'ORP en bref

Cette campagne consiste, avec l'aide de bénévoles et d'étudiants ou de civilistes munis d'un guide et de cartes, à mener une enquête le long des rivières afin de dresser l'inventaire et le cadastre des rejets polluants sauvages et des dépôts de déchets. A noter qu'il est souvent difficile de repérer et d'atteindre certains rejets, exigeant de la part des équipes flair, agilité, patience et endurance!

Des observations simples mais parlantes (couleur et odeur de l'eau sortant du tuyau, présence d'algues, etc.) et des mesures faciles à effectuer au moyen d'un kit d'analyses chimiques (pH, phosphates, nitrates) sont transcrites dans des fiches (critères de qualité des eaux basés sur la législation suisse en vigueur à l'époque).

La plupart des informations recueillies sur le caractère polluant des rejets suspects sont vérifiées et évaluées à partir de critères prédéterminés par des spécialistes de l'ASL.

Les rejets sont alors classés en quatre catégories:

- 0 absence de caractère polluant visible
- 1 caractère polluant à confirmer
- 2 forte probabilité de pollution
- 3 pollution incontestable

Les résultats ne permettent toutefois pas de déterminer la nature exacte de la pollution, ni sa gravité. Quant aux dépôts de déchets, ils sont classés en deux catégories selon leur importance.

Une base de données est réalisée ainsi que la cartographie des rejets et des fiches techniques destinées aux services cantonaux et communaux. Ceux-ci sont également avertis que la suite qu'ils donneront à ces résultats sera évaluée par l'ASL.

Buts:

- constituer un cadastre des rejets polluants dans les cours d'eau du bassin lémanique,
- susciter l'intervention d'élus locaux au sein des municipalités,
- sensibiliser et associer la population lémanique à l'effort de lutte contre la pollution des eaux

Pour traquer les rejets d'eaux polluées dans la Nature, tous les habitants de la région lémanique sont invités à mettre la main à la pâte!

Tout débute en 1990. L'ASL est alors hôte d'honneur du Comptoir suisse à Lausanne avec une grande exposition didactique sur l'avenir du Léman qui connaît un vif succès. A cette occasion, l'ASL lance une action d'envergure qui vise à dresser l'inventaire des rejets polluants illicites dans les rivières du bassin lémanique et des dépôts de déchets qui en ponctuent les rives. L'originalité réside dans la volonté d'impliquer concrètement et bénévolement la population dans cette vaste enquête, tant pour disposer d'une main-d'œuvre proportionnelle à la tâche à accomplir, que pour sensibiliser chaque habitant à l'ampleur des dégâts et à la conviction qu'il peut, lui aussi, participer directement à la sauvegarde de son patrimoine.

Les petits ruisseaux purs font un grand lac bleu

Le raisonnement est simple: pour que le Léman soit propre, il faut que les rivières qui l'alimentent en eau le soient aussi. Or, on sait que ce n'est pas le cas, et de loin. D'ailleurs, les résultats de l'ORP dépassent les pronostics les plus pessimistes de l'ASL et démontrent largement à quel point ils constituent un complément indispensable – et de

pois – aux grandes manœuvres d'assainissement des eaux entreprises depuis un 1/2 siècle par la France et la Suisse (voir plus loin le bilan général).

Durant toutes ces années, la presse audiovisuelle et écrite se fait largement l'écho de cette action. Notre publication trimestrielle présente également tous les résultats synthétiques des campagnes dans les différentes entités politiques (nos 32, 34, 35 et 43 + 3, 4, 6, 8, 17, 24, 25, 36). L'information est disponible sur le site Internet de l'ASL (<http://www.asleman.org>) ou sur commande à l'ASL (voir impressum).



Photo: Olivier Goy

Quel bilan tirer de ce monumental inventaire ?

Un gros boulot, de l'opiniâtreté à revendre, des compétences techniques de pros, la collaboration de très nombreuses bonnes volontés, des sponsors généreux font de cette action un grand succès. La moisson est fructueuse.



Photo: Olivier Goy

Les témoignages des autorités ne manquent pas pour saluer l'apport très concret et incontestable de l'ASL en faveur de la protection des eaux contre la pollution, ainsi que la valeur et l'importance de la banque de données fournie et le travail titanesque accompli. Il faut dire que l'ORP est exemplaire à plus

d'un titre: outre les données directement utilisables pour l'assainissement des eaux, cette opération présente une dimension pédagogique d'éducation et de sensibilisation du public, en particulier des jeunes.

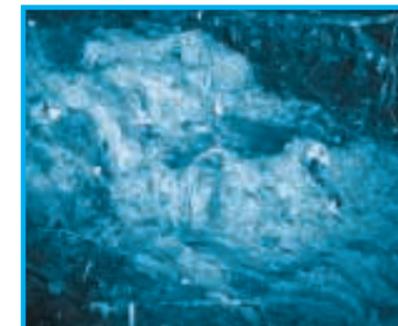


Photo: Martin Bloch

De plus, une excellente collaboration s'établit petit à petit avec la grande majorité des administrations. Plusieurs d'entre elles prennent la peine de contacter l'ASL afin de s'informer plus en détail des problèmes mis en lumière par l'ORP ou organiser des actions de nettoyage des déchets. Un grand nombre nous informent des suites qu'elles entendent donner pour régulariser la situation et contribuer ainsi à la lutte contre la pollution des rivières et du Léman. Enfin, nombreuses aussi, les communes qui contribuent au financement de l'Opération.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes:

Nombre de cours d'eau: 315
Longueur totale de cours d'eau: 8'300 km **soit 16'600 km de rives!**

Ainsi, **en 12 ans, près de 3'000 bénévoles** (familles, classes, scouts, etc.) et civilistes, étudiants **parcourent 12'000 km à pied et débusquent: 20'143 tuyaux** dont:

- 6'077 sont polluants ou suspects de l'être, dont
 - 2'254 sont incontestablement polluants
 - 1'390 sont très probablement polluants
 - 2'433 sont probablement polluants, à confirmer

7'421 dépôts de déchets

L'ASL publie **985 dossiers** de résultats détaillés adressés aux **493 communes** du bassin lémanique, ainsi qu'aux administrations cantonales, départementales et fédérales concernées.

ORP, qu'en disent-ils en haut lieu ?

Ils sont nombreux et font chaud au cœur, les témoignages élogieux à l'égard de l'ORP! Les autres, nous vous les avons distillé dans de précédents numéros de Lémaniques, aussi n'y reviendrons-nous pas pour terminer ici sur une note positive et optimiste.

La place manque pour donner la plume à tout le monde mais sachez que les responsables de chaque entité politique, de nombreuses communes, ainsi que la Confédération et la CIPEL ont reconnu le service important rendu par l'ASL à sa

région et aux administrations qui la gouvernent et n'ont pas manqué d'en souligner à plusieurs reprises l'importance (voir l'encart ci-contre).

Raphaëlle Juge & Olivier Goy

1 contrat de rivières: protocole d'accords par lequel toutes les communes d'un bassin versant s'engagent à une politique d'amélioration des cours d'eau. Son élaboration implique la participation de tous les acteurs de l'eau: élus, administrations, associations, professionnels, habitants.

«Comme ses actions sont bien préparées, relatées et qu'un large écho leur est donné, l'association a le mérite de sensibiliser très vite l'opinion publique au fait qu'il ne convient pas de ronronner sur des acquis, même très significatifs, et que de nombreux efforts d'assainissement restent nécessaires.»

«L'ASL quelque part est un précurseur de cette sensibilité, d'une certaine conscience écologique de M. Tout le Monde et aussi d'une volonté affichée d'informer. Ce n'est pas le moindre de ses mérites.»

Philippe Vioget,
chef du Laboratoire du Service Eau Sol
Assainissement du canton de Vaud

«... Les communes ont également été sollicitées par le canton pour approfondir les premiers constats (de l'ORP, ndr), voire, le cas échéant, remédier à certaines situations. ... Les relevés de l'ASL constituent une contribution utile à l'élaboration de ces «rapports d'état». Qu'elle en soit remerciée.»

Jean-Pierre Schnydrig,
Chef du Service cantonal de la protection
de l'environnement, Valais

«L'action de l'Association pour la Sauvegarde du Léman permettra d'identifier les points critiques et de faire pression pour accélérer la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.»

Jean-Pierre Lestoille,
chef du Service Forêts, Environnement,
Rivières et chef de mission inter-services
de l'Eau, Direction départementale de
l'agriculture et des forêts de Haute-Savoie.

«L'Opération Rivières Propres de l'ASL nous semble très intéressante dans ce contexte ... Pour toutes ces raisons, une telle initiative doit être encouragée par les pouvoirs publics, afin que se poursuive le travail commun entre associations et partenaires publics. La réhabilitation des cours d'eau, vaste programme, a besoin de toutes les forces disponibles pour réussir.»

Christophe Marmilloud, Chargé de mission
du Contrat de rivières du Genevois!
Communauté de communes du Genevois

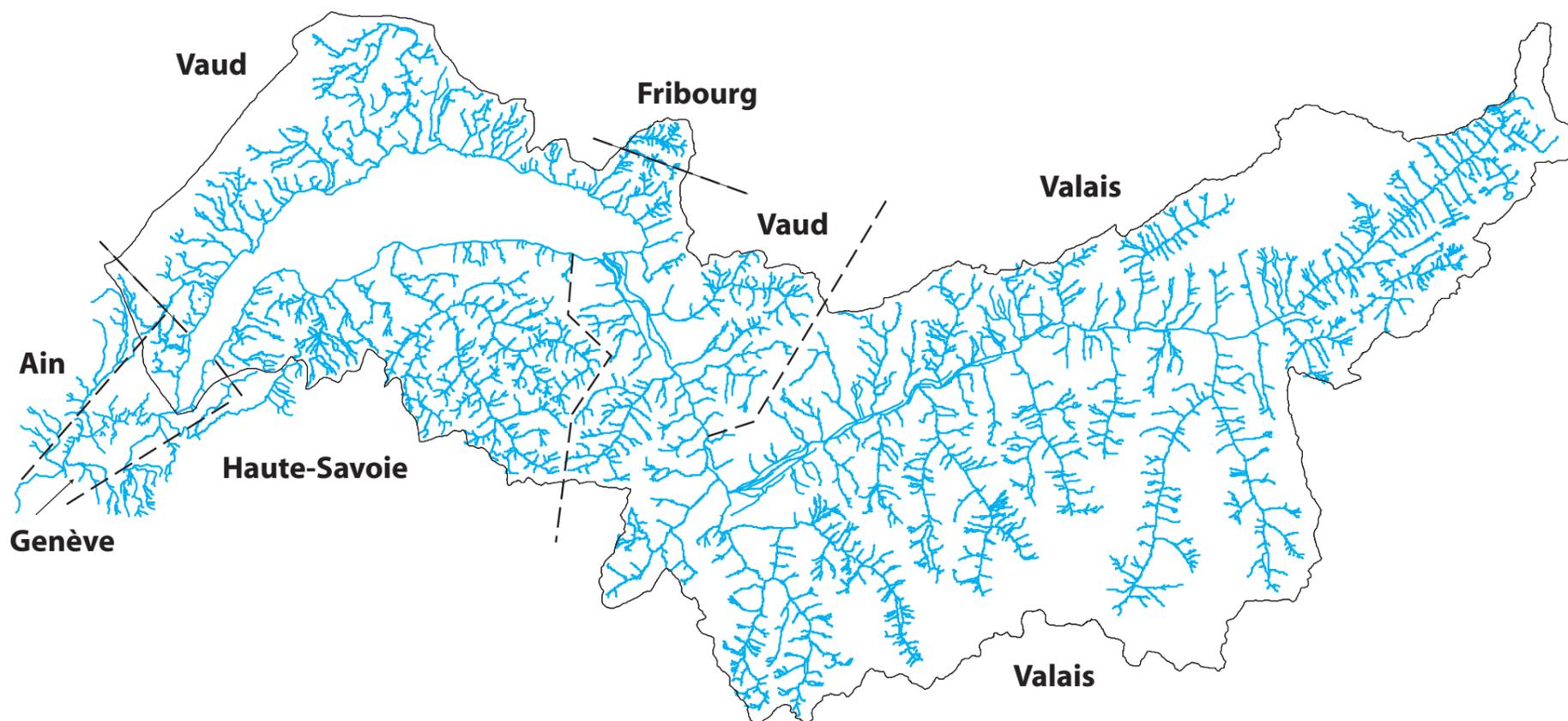
«... Les informations recueillies dans le cadre de votre Opération Rivières Propres... sont utilisées dans l'élaboration des PGEE en Suisse et des schémas d'assainissement et des contrats de rivières en France... «... il a été relevé l'important et positif travail réalisé et l'effet incitatif et de sensibilisation d'une telle opération, notamment vis à vis des autorités communales.»

Jean-Pierre Lacroix, Président de la CIPEL

OPÉRATION RIVIÈRES PROPRES

Bilan de l'inventaire - Résultats des contrôles

8300 km de cours d'eau auscultés, plus 20'000 tuyaux recensés, dont 6000 polluants ou suspects de pollution



0 10 20 km

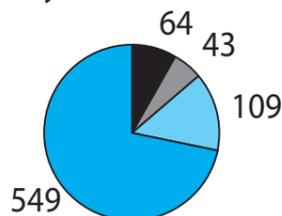
Evaluation du caractère polluant des rejets
Légende :
 ■ Pollution incontestable
 ■ Forte probabilité de pollution
 ■ Pollution à confirmer
 ■ Non polluant

Pour en savoir plus:
 Vous voulez en savoir plus sur les rejets polluants recensés dans votre commune?

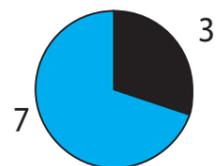
Adressez-vous à l'ASL:
 2, rue des Cordiers · 1207 Genève
 Tél.: 022 736 86 20 · Fax: 022 736 86 82
 www.asleman.org · asl@asleman.org

AIN

Inventaire: 765 tuyaux recensés

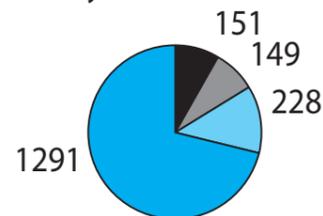


Contrôle sur 10 rejets à «pollution incontestable»

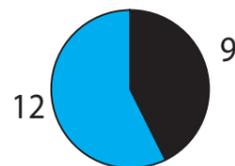


GENÈVE

Inventaire: 1819 tuyaux recensés

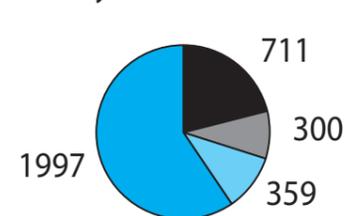


Contrôle sur 21 rejets à «pollution incontestable»

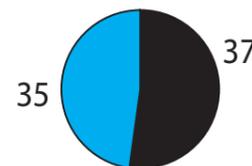


HAUTE-SAVOIE

Inventaire: 3367 tuyaux recensés

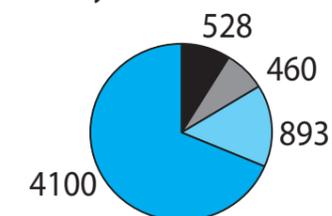


Contrôle sur 72 rejets à «pollution incontestable»

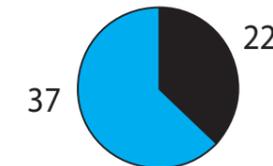


VAUD + FRIBOURG

Inventaire: 5981 tuyaux recensés

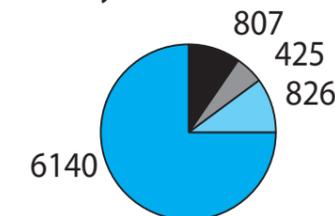


Contrôle sur 59 rejets à «pollution incontestable»

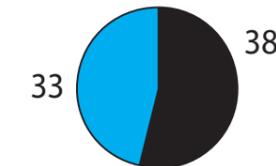


VALAIS

Inventaire: 8198 tuyaux recensés



Contrôle sur 71 rejets à «pollution incontestable»



ETAPE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT DES REJETS POLLUANTS SAUVAGES

Dénoncer les tuyaux sales, c'est bien! S'en débarrasser, c'est mieux!

Une fois l'interminable phase d'« inventaire » terminée, l'ASL ressent très légitimement le besoin de s'assurer que les énormes efforts fournis portent leurs fruits, que les précieuses données fournies sont prises en compte par les administrations et que la maîtrise des pollutions qui souillent les rivières et le lac s'améliore de manière effective. Bref, l'ASL veut tester les retombées de son action, bien consciente du fait que son utilité se mesure essentiellement aux résultats concrets obtenus...

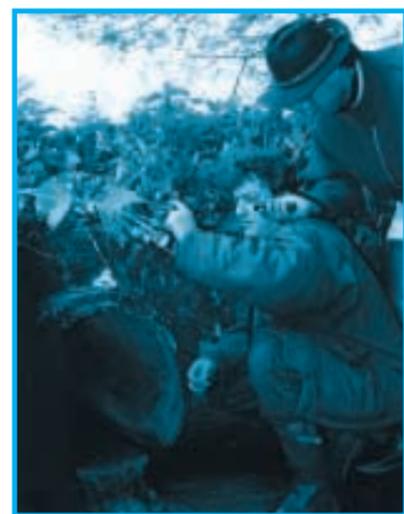


Photo: Olivier Goy

L'ASL casse donc sa tirelire pour financer une campagne de contrôles visant à vérifier que de réelles mesures d'assainissement ont été prises à l'encontre des rejets polluants démasqués.

Un échantillon aléatoire statistiquement pertinent de rejets « incontestablement polluants » est déterminé sur la base d'une analyse menée dans le cadre d'un travail de diplôme de l'EPFL (Siyadji O., 2001¹), en respectant la répartition géographique des rejets et leur proportion dans chaque entité politique. Au nombre

de 233, ces derniers subissent les mêmes observations et analyses de la qualité de l'eau que précédemment et sont classés dans deux catégories, à savoir les rejets assainis (correspondant aux types 0 et 1) et ceux qualifiés de toujours polluants (type 2 et 3).

Le verre est à moitié plein et... à moitié vide!

En 2004, 14 ans après le début de l'ORP et 2 ans après son achèvement, 53% des rejets vérifiés sont assainis, 47% continuent de polluer les rivières et le Léman.

Résultats encourageants, certes... Mais 47% – ce qui ferait tout de même 1'063 sources de pollution, ramené à l'ensemble des rejets polluants recensés – c'est encore beaucoup trop! Sans compter que nos résultats sont probablement sous estimés puisque les contrôles et calculs ne tiennent compte que des « incontestables », laissant de côté, par manque de moyens financiers, les 1'390 qui ne le sont QUE « très probablement » et au sujet desquels nous n'avons aucune idée de l'état actuel!

L'ASL ne demande pourtant pas la lune: juste que la loi soit respectée!

Nous n'en resterons sûrement pas là. L'intensité de notre vigilance va certes dépendre de nos moyens mais que les contrevenants le sachent, ils n'ont pas fini d'entendre parler de l'ASL. Nous sommes déterminés à apporter notre contribution au respect des lois suisses et françaises (dont les premières moutures, soit dit entre nous, datent respectivement de 1972 et 1964!), ce qui devrait en fait être la moindre des choses!

Mais... n'oublions pas que le verre est à moitié plein, alors bravo aux auteurs « responsables » de l'assainissement des 53% de rejets-tests!

L'ASL se veut résolument optimiste: 2/3 des communes seraient sur la bonne voie!

En effet, en considérant que les rejets polluants ayant fait l'objet de contrôles sont situés sur 28% (139) des communes du bassin

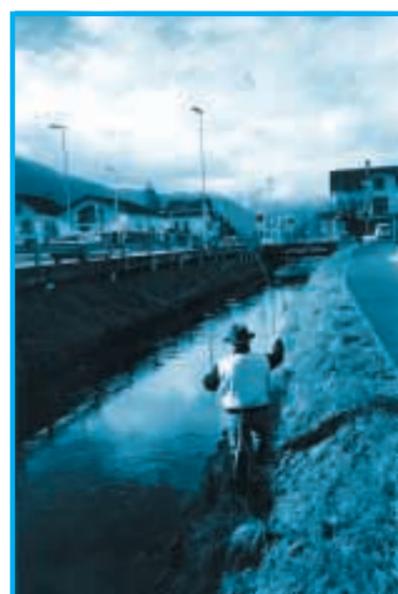


Photo: Jean-Claude Pratz

Fully change de couvre-chef: des lauriers remplacent le bonnet d'âne

Dans le *Lémaniques* n° 43 sur l'ORP en Valais, nous avons montré du doigt la commune de Fully en raison de l'impressionnante concentration de rejets à « pollution incontestable » recensés lors de l'inventaire effectué par nos soins sur le terrain.

Depuis, la commune a adressé à l'ASL un rapport faisant état des efforts d'assainissement consentis. Nous avons également été conviés à réaliser sur place les progrès accomplis et avons constaté avec satisfaction l'absence de rejets polluants dans le canal, tout au moins dans le secteur visité. A noter qu'aucune analyse n'a été effectuée à cette occasion sur les eaux déversées mais une quelconque présence de macro-déchets révélant significativement l'origine du déversement nous eût à coup sûr alerté. La situation peut donc être considérée comme globalement satisfaisante. Bravo!

lémanique (493), on constate que 60 à 70% d'entre elles ont procédé à l'assainissement d'un ou plusieurs rejets.

Vu sous cet angle, et bien qu'il s'agisse de résultats très partiels, l'ASL a tout lieu de se féliciter de la très nette tendance que montrent les communes, seuls maîtres d'oeuvre en la matière, à prendre leurs responsabilités.

Raphaëlle Juge & Olivier Goy

¹ «Système d'information à référence spatiale pour la surveillance des sources polluantes ponctuelles en cours d'eau»

QUID DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DES EAUX?

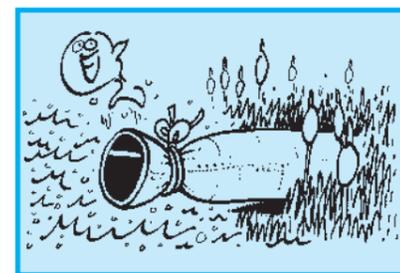
Obligations légales différentes en Suisse et en France

En Suisse les phosphates sont interdits depuis 1986 dans les produits de lessive alors qu'en France ils ne sont que réduits. En revanche, la loi « Littoral » française (de 1986 également), qui interdit toute construction à moins de 100 mètres du rivage, est plus sévère que les lois cantonales sur les constructions.

Comparer la loi suisse sur les eaux de 1991¹ avec la loi française sur l'eau de 1992 est inutile car cette dernière a été abrogée² et ses dispositions adaptées au droit européen et transposées dans les codes de l'environnement, de la santé publique, des collectivités territoriales et dans un avant-projet de loi sur l'eau de 2004³.

Tant en France qu'en Suisse, il existe le principe du pollueur-payeur. Il faut donc insister davantage sur les ressemblances que sur les différences. Ainsi, l'art. 234 du Code pénal suisse trouve son équivalent dans l'article L 223.2. du Code rural français. De même, c'est finalement aux communes qu'incombe la responsabilité pour le raccordement, la construction et l'entretien des stations d'épuration. Tant en France⁴ qu'en Suisse⁵, le problème principal, c'est l'application des lois et non pas leurs différences.

La base de la protection internationale du lac repose sur la Convention franco-suisse concernant la protection des eaux du Léman⁶. Cependant, contrairement à certaines dispositions des conventions sur le lac de Constance ou le Rhin, les « recommandations » de la CIPEL n'ont pas de caractère contraignant pour les Etats concernés.



Dessin: Pécaub

La carotte plutôt que le bâton

Pour faire progresser l'application des lois sur la protection des eaux contre la pollution, l'ASL a toujours privilégié l'information, le dialogue et la prévention. C'est ainsi que notre association a envoyé une lettre à toutes les communes suisses concernées par l'ultime délai à respecter pour obtenir des subsides fédéraux pour la construction de stations d'épuration.

Cependant, le constat du nombre de rejets polluants relevés lors de l'Opération Rivières Propres nous amène à nous demander comment l'ASL pourrait convaincre les communes récalcitrantes, tout en sachant que c'est plus pour des raisons financières que par négligence que certaines communes suisses et françaises ont pris du retard dans leurs obligations d'assainissement.

Civisme ou délation

Ce qui, dans telle commune vaudoise par exemple, passe pour un acte de civisme⁷, risque de passer en France pour un acte de délation! Ce sont davantage les mentalités que les législations qui diffèrent.

En Suisse, le projet national en matière d'eaux usées est achevé à 97% mais restent, notamment, les problèmes des phosphates dans les lave-vaisselle, des déversoirs d'orage, des pollutions diffuses et du fonctionnement perfectible des STEP. Il faut encore faire baisser la teneur en phosphate de 33 µg/l (2003) à 20 µg/l. En France, les agglomérations de moins de 10'000 habitants doivent être assainies d'ici au 31 décembre 2005, c'est-à-dire demain! Plus grave, les agglomérations de plus de 10'000 habitants et les « zones sensibles » auraient dû l'être au 31 décembre 2000 déjà!

Or, l'ensemble du bassin versant lémanique français est une « zone sensible ». Il comporte notamment les sources de l'eau d'Evian, d'une importance économique considérable pour la région; n'oublions pas ce que d'infimes traces de benzène ont coûté à Perrier! Qui va décider des sanctions contre les communes qui ne respectent pas la loi? Si les Etats membres de l'U.E. ne donnent pas à leurs citoyens les garanties environnementales qui sont la base de la qualité de la vie⁸, la commission pourrait tenter une action devant la Cour de Justice des communautés européennes, avec des amendes considérables à la clé. La volonté politique et d'importants moyens financiers sont nécessaires pour faire avancer la cause que défend l'ASL. Le 3 juin 2004 à Evian, le Président Chirac a déclaré que, dans le domaine de l'eau: « La France a pris... des responsabilités en décidant de doubler, ce qui représente des sommes importantes, son action et sa participation dans ce domaine ».

En conclusion, le Léman va moins mal mais il reste beaucoup à faire pour lui garantir un état sanitaire durable. Plutôt que de changer les lois existantes, appliquons-les mieux et plus rapidement.

M^e Jean-Pierre GRAZ
Avocat, membre du Comité de l'ASL



Photo: © Lightmoor/Blatt

L'ASL caresse un rêve: que les lois sur l'eau suisses et françaises soient harmonisées, réellement appliquées et ce, sans délais supplémentaires!

¹ RS 814.20
² Ordonnance 2000-914 du 21.09.2000
³ Loi 2004-338 JO 22.04.04
⁴ Code général des collectivités territoriales
⁵ VD 814.31 / GE L/2/05
⁶ RS 0.814.281
⁷ Art. 12 Loi vaudoise: « quiconque constate un cas de pollution... est tenu de le déclarer immédiatement »
⁸ Directive 2000/60 du Parlement européen et du Conseil du 23.10.00

Et en Suisse, n'oublions pas qu'il existe le PGEE, Plan général d'évacuation des eaux :

Obligation légale pour les communes de dresser un état des lieux et de définir une stratégie et des priorités. Il vise à réduire les effets négatifs de l'urbanisation sur le milieu naturel et constitue également un outil de planification financière. Le PGEE s'appuie sur l'ancien plan directeur des égouts (PDE). Il permet de maîtriser l'évacuation des eaux dans les agglomérations afin qu'elle soit effectuée de manière respectueuse de l'environnement et de redonner aux cours d'eau leur régime naturel.

ET MAINTENANT... ?

Foin de béate autosatisfaction! Dans le domaine de l'assainissement, il n'y a pas de quoi chômer...

Certaines communes de la région lémanique ont consenti des efforts pour assainir les rejets polluants débusqués par l'ASL, c'est indéniable. La campagne de vérifications a montré en effet qu'un peu plus de la moitié d'entre eux avaient été assainis (53%) depuis le recensement effectué par l'ASL. Ce constat est encourageant, mais insuffisant. Il y a encore du pain sur la planche!

En effet, il ne faut pas oublier que la campagne de vérifications menée par l'ASL n'a porté que sur un nombre limité de tuyaux: seul un échantillon de rejets appartenant à la catégorie 3 «rejet polluant incontestable» a été contrôlé. En outre, en raison de questions de coût, les rejets identifiés comme «très probablement polluants» (type 2) n'ont pu être pris en compte dans la campagne de vérification et il y a fort à parier que le taux d'assainissement de ceux-ci soit très inférieur à celui des rejets de type 3.

Que peut faire une association comme l'ASL pour que tous les rejets polluants, qu'elle a identifiés et localisés au prix de gros efforts, soient pris en compte et assainis par les communes suisses et françaises de la région lémanique? Pas évident, en fait, d'imaginer l'attitude à adopter pour que l'action soit efficace et éviter l'écueil des blocages.

Nous savons bien les difficultés rencontrées pour assainir les eaux usées dans certains contextes particuliers (régions de montagne), mais tout de même, elles n'expliquent pas tout. Les délais, quoique très souples, accordés pour l'application des dispositions légales sont plus que largement dépassés.

Pourtant les lois sont claires et il est grand temps que les communes satisfassent pleinement à leurs obligations légales en matière d'assainissement des eaux usées.

En effet, dans l'alternative la plus optimiste, il reste sur l'ensemble du bassin lémanique 40 à 50% de rejets polluants recensés à assainir, soit environ 1800 dont 1'100 incontestables!

Donc, que faire ?

1) Action répressive ?

Déposer plainte contre les autorités communales en position d'illégalité en invoquant les dispositions de la loi pour les contraindre à faire leur travail et assainir les rejets polluants débusqués par l'ASL dans les plus brefs délais, rejets

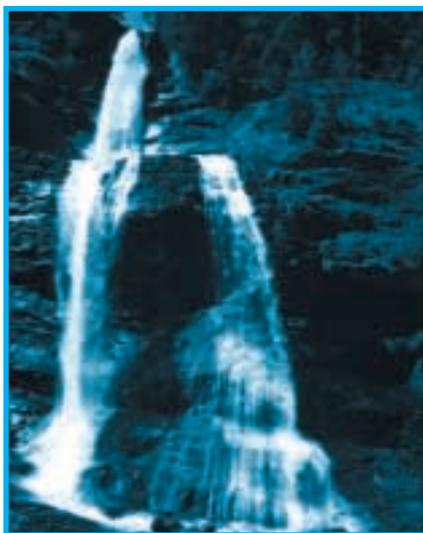


Photo: Joël Millet

pour lesquels, rappelons-le, elles ont reçu toutes les indications utiles pour justifier leur intervention (type de rejets, indicateurs de pollution, position géographique). Mais, ne disposant pas de résultats pour toutes les communes, une telle action n'aurait, par manque d'équité, pointé du doigt que celles qui sont incluses dans l'échantillonnage de la campagne de contrôle. En outre les différences des contraintes légales en matière d'épuration des eaux usées de part et d'autre de la frontière (délais différents) rend de toute façon difficile une telle démarche.

2) Action participative!

Pour promouvoir l'assainissement de tous les rejets polluant les rivières et le lac, l'ASL a plutôt décidé d'appliquer l'un des principes fondamentaux de la nouvelle gouvernance promue lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 dans l'Agenda 21 pour «faire» du développement durable, qui en appelle à une plus grande participation citoyenne dans les processus d'analyse des problèmes, de recherche de solutions et d'application des mesures de gestion:

en conséquence, l'ASL lance un appel à participation citoyenne:

- **aux PME et industries de la région lémanique** rejetant des eaux polluées non conformes aux dispositions légales en la matière pour qu'elles assainissent leurs rejets dans les meilleurs délais;
- **aux habitants des communes de la région lémanique**, en particulier à nos quelque 6'000 membres, pour qu'ils interviennent auprès des autorités de leur commune de résidence ou de travail, afin de les encourager à utiliser la manne précieuse de renseignements fournie par l'ASL pour assainir tous les rejets déversant encore des eaux polluées dans les rivières et le lac.

tout en saluant le travail accompli, l'ASL lance à nouveau un appel aux autorités communales et aux élus afin qu'ils assument complètement leurs responsabilités vis à vis de la qualité des eaux des rivières et du lac.

En effet, nous ne sommes pas au bout de nos peines dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux, loin s'en faut. De plus, nous sommes conscients que l'assainissement s'apparente à la tâche éternelle de Sisyphe car les réseaux d'assainissement nécessitent un entretien constant.



www.vialupo.jcldb.com

Les objectifs de qualité des eaux du Léman qui permettraient de limiter efficacement la prolifération des algues et restaurer durablement les équilibres écologiques du lac **ne sont pas encore atteints**. Donc, toute mesure susceptible de contribuer à la réduction des apports de polluants doit être prise dans les meilleurs délais.

Jean-Bernard Lachavanne

L'ASL se tient à disposition de chacun pour tous renseignements concernant les résultats ORP.

